Image not found or type unknown

Saisie compte bancaire

Par **Jmsab**, le **05/08/2019** à **17:32**

Bonjour j’ai fait l’objet d’une saisie que mon compte bancaire personnel et d’autre part sur un compte joint ou mon compagnon reçoit son salaire et c’est justifiable ! Nous avons en plus un contrat chez le notaire avec séparations de bien l’huissier a t il le droit de bloquer les sommes appartenant à mon compagnon ?

Par **youris**, le **05/08/2019** à **18:21**

bonjour,

une saisie ne peut être faite que si le créancier possède un titre exécutoire, c'est à dire un jugement condamnant le débiteur à payer.

vous n'indiquez pas qui est le débiteur destinataire du titre exécutoire.

une saisie sur un compte joint pour la dette d'un seul titulaire du compte est possible mais sous certaines conditions.

voir ce lien:

https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/saisie-compte-joint-pour-dette-16448.htm

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés